

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88420029.6**

51 Int. Cl.4: **A 47 B 97/08**

22 Date de dépôt: **29.01.88**

30 Priorité: **29.01.87 FR 8701381**

43 Date de publication de la demande:
24.08.88 Bulletin 88/34

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **SOLYFOB FONCTIONS (SOCIETE LYONNAISE DE FOURNITURES DE BUREAU)**
Le Pin
F-38730 Virieu sur Bourbre (FR)

72 Inventeur: **Lambert, Joel**
Le Pin
F-38730 Virieu Sur Bourbre (FR)

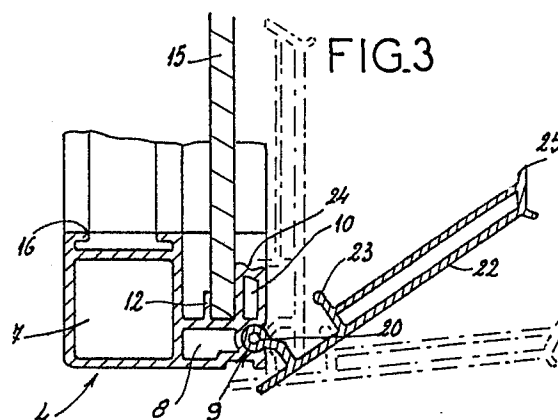
73 Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld
Eugène Déruelle Boîte Postale 3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

54 **Chevalet de conférence.**

57 Ce chevalet comprend un cadre constitué par un profilé présentant, vue en coupe transversale :

- une partie principale tubulaire (7) prolongée latéralement par,
- un appendice (8) équipé, sur l'une de ses faces orientées perpendiculairement à la partie principale, de moyens de montage d'un panneau, et
- sur sa face en bout, de moyens d'articulation (9) d'un volet (22) susceptible d'occuper deux positions stables, respectivement, sensiblement dans le prolongement de l'appendice et perpendiculairement à celui-ci.

Application à la réalisation d'un chevalet équipé d'un bloc de feuilles de papier.



Description

"Chevalet de conférence"

La présente invention a pour objet un chevalet de conférence.

Les chavalets de conférence, et notamment ceux équipés de blocs de feuilles de papier, sont utilisés de façon courante pour l'animation de réunions.

Un chevalet de conférence comprend habituellement un panneau rectangulaire en tôle, en bois ou en matière synthétique, dont la face postérieure est équipée d'une part, de deux pieds télescopiques montés coulissants dans des fourreaux solidaires du panneau à proximité des bords verticaux de celui-ci et, d'autre part, d'un pied télescopique monté articulé autour d'un axe horizontal sur la paroi postérieure du panneau dans la partie centrale de celui-ci, ce pied pouvant pivoter pour former un angle avec le plan des deux premiers pieds et délimiter avec ceux-ci un trépied assurant un support stable au panneau. Le panneau est équipé, en partie haute, et sur sa face avant, de doigts permettant l'engagement d'un bloc de feuilles de papier perforées à cet effet, qui est généralement maintenu en place par une barrette amovible. Enfin, la face avant du panneau est équipée, à son extrémité inférieure, d'un auget ou plumier destiné à recevoir les crayons et autre accessoires nécessaires pour l'utilisation du chevalet.

Un tel chevalet présente l'inconvénient d'être d'une esthétique médiocre et de se détériorer rapidement lors des diverses manipulations dont il est susceptible, en raison du fait que le panneau n'est pas protégé. Il convient, en outre, de prévoir un certain nombre de pièces spécifiques pour le montage des pieds, ainsi que pour le montage de la barrette et du plumier.

Enfin, la barrette étant généralement amovible, la mise en place d'un bloc de feuilles de papier est difficilement réalisée par l'intermédiaire d'une seule personne.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, le chevalet qu'elle concerne comprend un cadre constitué par un profilé présentant, vu en coupe transversale :

- une partie principale tubulaire prolongée latéralement par,
- un appendice équipé sur l'une de ses faces orientées perpendiculairement à la partie principale, de moyens de montage d'un panneau, et
- sur sa face en bout, de moyens d'articulation d'un volet susceptible d'occuper deux positions stables, respectivement, sensiblement dans le prolongement de l'appendice et perpendiculairement à celui-ci.

En pratique, quatre tronçons de profilés deux à deux identiques sont assemblés par quatre pièces d'angle pour former un cadre, dont les deux parties principales des tronçons verticaux servent à l'engagement et au coulissement de deux pieds, dont une paroi latérale de chacun des quatre tronçons de profilés sert au montage d'un panneau dont l'épaisseur et la nature sont adaptées au type de chevalet

à réaliser.

En outre, les tronçons horizontaux de profilés haut et bas sont équipés d'un volet articulé en partie haute pour le profilé supérieur et d'un volet identique articulé en partie basse pour le profilé inférieur, le premier volet tenant lieu de barrette et le second volet tenant lieu de plumier.

Les tronçons verticaux de profilés sont en outre équipés d'un troisième pied articulé qui occupe une position centrale.

Un tel chevalet est très intéressant par son esthétique puisque le panneau est encastré entre quatre tronçons de profilés qui assurent en même temps sa protection et évitent sa détérioration lors des opérations de manipulation.

En outre, les deux pieds avant sont montés coulissants à l'intérieur des tronçons verticaux de profilés, ce qui évite la mise en oeuvre de pièces spécifiques pour leur montage et leur réglage.

Enfin, un même type de volet permet de remplir à la fois les fonctions de barrette et de plumier, étant précisé que le plumier peut être maintenu dans une position stable fermée pour la position de transport et que la barrette peut être maintenue dans une position stable ouverte lors du remplacement d'un bloc de feuilles de papier.

Le profilé utilisée peut être un profilé métallique ou, avantageusement, un profilé en matière synthétique qui confère une grande légèreté au chevalet.

Avantageusement, le profilé constitutif du cadre comprend une partie principale tubulaire de section carrée, prolongée latéralement par un appendice constitué par une partie tubulaire de section rectangulaire, dont l'une des parois est dans le prolongement de l'une des parois de la partie principale, cet appendice présentant, dans sa face en bout, un évidement de forme sensiblement hémicylindrique pour l'articulation d'un volet, et étant équipé d'un retour tubulaire de section sensiblement rectangulaire, ce retour délimitant, avec la partie principale du profilé et l'appendice de celui-ci, un évidement en forme générale de U.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce chevalet de conférence :

Figure 1 en est une vue en perspective ;

Figure 2 et 3 sont deux vues en coupe transversale et à échelle agrandie selon les lignes II-II et III-III de figure 1, respectivement de la partie supérieure et de la partie inférieure du chevalet ;

Figure 4 est une vue en coupe partielle de la partie supérieure du chevalet selon la ligne IV-IV de figure 1 ;

Figure 5 est une vue en perspective éclatée d'une extrémité d'un profilé du volet qui lui est associé et d'une pièce de liaison avec un profilé adjacent.

Le chevalet, représenté à la figure 1, comprend un

cadre désigné par la référence générale 2, constitué par quatre tronçons de profilés à savoir deux tronçons horizontaux 3 et 4 haut et bas, et deux tronçons 5 verticaux.

Les tronçons 3, 4 et 5 sont réalisés à partir du même profilé et assemblés les uns aux autres par quatre pièces d'angles 6.

Comme cela ressort notamment des figures 2 à 4, le profilé comprend une partie principale 7 présentant, en coupe transversale, une section carrée. Cette partie principale est prolongée sur l'une de ses faces par un appendice 8 de section générale rectangulaire dont l'une des parois est dans le prolongement d'une paroi de la partie principale 7. Cet appendice est de largeur inférieure à la largeur de la partie principale 7.

Dans sa face en bout, l'appendice 8 comporte un évidement 9 hémisphérique. L'appendice 8 est également équipé d'un retour 10 tubulaire et de section générale rectangulaire délimitant avec la partie principale 7 un évidement en forme générale de U, séparé en deux par une nervure longitudinale 12 de hauteur inférieure à la hauteur de l'évidement.

En pratique, la partie principale 7 du profilé sert dans le cas des deux montants verticaux 5 à l'engagement de deux pieds 13 de section carrée reliés à leur extrémité inférieure par une traverse 13a. Ces pieds sont montés coulissant à l'intérieur des profilés et peuvent être bloqués dans la position souhaitée par l'intermédiaire d'un dispositif de verrouillage par coincement dont un bouton de manoeuvre 14 est représenté au dessin, ou par un dispositif de verrouillage positif.

L'évidement ménagé entre le retour 10 et la partie principale 7 sert au montage d'un panneau 15. Dans le cas où ce panneau est de faible épaisseur, il est disposé entre la nervure 12 et le retour 10. Cependant, il est possible d'envisager le montage d'un panneau de plus forte épaisseur occupant la totalité de la largeur de l'évidement entre la partie principale 7 et le retour 10, et prenant appui dans ce cas sur la nervure 12.

Si le chevalet de conférence est utilisé comme vitrine pour la présentation d'informations, la partie principale 7 du profilé peut être équipée d'un panneau de fond non représenté au dessin, fixé sur les ailes 16 qui comporte la partie principale 7, des glaces coulissantes, transparentes, non représentées au dessin pouvant être montées à la place du panneau 15, dans les deux espaces ménagés entre la nervure centrale 12 et la partie principale 7 du profilé et le retour 12, respectivement.

Le pied postérieur 17 est monté sur une tige horizontale dont les extrémités cylindriques sont engagées à l'intérieur de paliers solidaires des tronçons de profilés 5.

En outre, le panneau 15 est équipé de façon connue de doigts 18 faisant saillie de sa face supérieure, et destinés à l'engagement d'un bloc 19 de feuilles de papier perforées.

L'évidement 9 de chacun des tronçons de profilés haut 3 et bas 4 est destiné à l'engagement élastique d'un jonc cylindrique 20 appartenant à une pièce 22 en forme de volet et situé à proximité d'un bord de celui-ci. La partie cylindrique 20 permet le pivote-

ment du volet 22 entre deux positions stables dans lesquelles le volet se trouve respectivement sensiblement perpendiculaire et sensiblement parallèle au panneau 15. Le maintien du volet en position perpendiculaire au panneau 15 est obtenu par coincement. Cette position permet, pour le volet haut constitutif de la barrette, un remplacement facile du bloc de papier 19 et pour le volet bas constitutif du plumier, le maintien en position ouverte de celui-ci.

Le maintien du volet en position parallèle au panneau est assuré par engagement élastique d'une extrémité élargie 23 que présente une aile perpendiculaire au plan du volet, dans un évidement 24 ménagé dans le retour 10 du profilé.

Cette position assure, pour la barrette supérieure, le maintien du bloc de feuilles sur le panneau et pour le volet inférieur formant plumier le maintien en position fermée de celui-ci, en période de transport ou de non utilisation du chevalet.

Il est également à noter que le volet 22 comporte, à son extrémité opposée à celle d'articulation sur un profilé, un bec 25 faisant saillie du même côté que l'aile 23. Ce bec 25 renant appui sur le bloc de papier, permet un déchirage propre de la feuille de papier située sur la face avant du bloc, et constitue, pour le plumier, un rebord évitant tout risque de chute des crayons.

Comme cela est représenté à la figure 5, les quatre tronçons de profilés 3, 4 et 5, sont assemblés par des pièces d'angles 6 comprenant chacune deux parties mâles de section carrée 26, destinées à être engagées dans les parties principales 7 des deux profilés à assembler et quatre parties mâles 27 et 28 destinées à être engagées dans les évidements 8 et 10 des deux tronçons de profilés à assembler. Il est à noter que pour des raisons de simplicité, chaque pièce d'assemblage 56 pourrait être réalisée en deux parties dont la première comporte les parties mâles 26 et dont l'autre comporte les parties mâles 27 et 28.

Avantageusement, et comme montré aux figures 1 et 4, le tronçon supérieur de profilé 3 sert de logement à deux profilés 29 de longueur légèrement inférieure à celle du tronçon 3 et de section légèrement inférieure à la moitié de la section de la partie principale 7, de manière à pouvoir toutes les deux être engagés dans cette dernière, ces deux profilés 29 traversant chacun un embout d'angle 6, de façon à pouvoir être dégagés du tronçon supérieur 3 et à former des potences permettant la fixation de feuilles de papier déjà utilisées. Les moyens de blocage de profilés 29 en position sortie et en position rentrée sont constitués pour chacun d'eux par un doigt 30 poussé par un ressort 32 et pénétrant dans un orifice 33 du tronçon de profilé 3. Les extrémités 34 de chaque profilé 29 situées du côté intérieur sont biseautées de façon à éviter qu'elles butent l'une contre l'autre lors de leur rentrée dans le tronçon de profilé 3.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un chevalet de conférence de conception simple présentant l'avantage de comporter un cadre réalisé à partir d'un profilé

tubulaire permettant le montage des différents types de panneaux et rendant possible différentes utilisations de ce chevalet, celui-ci pouvant tout aussi bien recevoir des blocs de feuilles de papier que constitue une vitrine.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce chevalet, décrite ci-dessus à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que la section du profilé constitutif du cadre pourrait être différente, la partie principale de celui-ci pouvant par exemple être de section circulaire sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

Revendications

1. - Chevalet de conférence, caractérisé en ce qu'il comprend un cadre constitué par un profilé présentant, vu en coupe transversale :

- une partie principale tubulaire (7) prolongée latéralement par,
- un appendice (3) équipé, sur l'une de ses faces orientées perpendiculairement à la partie principale, de moyens de montage d'un panneau, et
- sur sa face en bout, de moyens d'articulation (9) d'un volet (22) susceptible d'occuper deux positions stables, respectivement, sensiblement dans le prolongement de l'appendice et perpendiculairement à celui-ci.

2. - Chevalet selon la revendication 1, caractérisé en ce que le profilé constitutif du cadre comprend une partie principale tubulaire (7) de section carrée, prolongée latéralement par un appendice (8) constitué par une partie tubulaire de section rectangulaire, dont l'une des parois est dans le prolongement de l'une des parois de la partie principale, cet appendice présentant, dans sa face en bout, un évidement (9) de forme sensiblement hémicylindrique pour l'articulation d'un volet (22), et étant équipé d'un retour tubulaire (10) de section sensiblement rectangulaire, ce retour délimitant, avec la partie principale du profilé et l'appendice de celui-ci, un évidement en forme générale de U.

3. - Chevalet selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'une nervure (12) fait saillie de l'appendice (8), parallèlement au retour (10), cette nervure étant située à mi-distance entre la partie principale (7) du profilé et le retour (10), et étant de hauteur inférieure à celle du retour (10).

4. - Chevalet selon l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que chaque volet (22) comprend, à proximité de l'un de ses bords, un jonc (20) de section cylindrique, destiné à être engagé élastiquement dans l'évidement hémisphérique (9) ménagé dans la face en bout de l'appendice (8) du profilé.

5. - Chevalet selon la revendication 4, caractérisé en ce que chaque volet (22) présente une aile en faisant saillie perpendiculairement du

même côté que le jonc d'articulation (20), présentant une extrémité élargie (23) destinée, lorsque le volet est parallèle au cadre du chevalet, à pénétrer élastiquement dans un évidement (24) ménagé dans le retour (10) du profilé (2).

6. - Chevalet selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que chaque volet (22) présente, à son extrémité opposée à celle adjacente au jonc d'articulation (20), un bec (25) faisant saillie du même côté que ledit jonc.

7. Chevalet selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisé en ce que le tronçon de profilé supérieur (3) sert de logement, dans la partie tubulaire principale (7), à deux profilés (29) de longueur inférieure à celle de ce tronçon (3) et de section légèrement inférieure à la moitié de la section de la partie tubulaire (7), ces deux profilés (29) traversant chacun un embout de raccordement (6) du tronçon de profilé (3) et d'un tronçon de profilé adjacent (5).

8. Chevalet selon la revendication 7, caractérisé en ce que les extrémités (34) des profilés (29) situés à l'intérieur du tronçon de profilé (3) sont biseautées.

9. Chevalet selon l'une quelconque des revendications 7 et 8, caractérisé en ce que chaque profilé (29) est équipé de moyens de blocage dans le tronçon de profilé (3), constitués par un doigt (30) poussé par un ressort (32) et pénétrant dans un orifice (33) ménagé dans le tronçon de profilé (3).

0279753

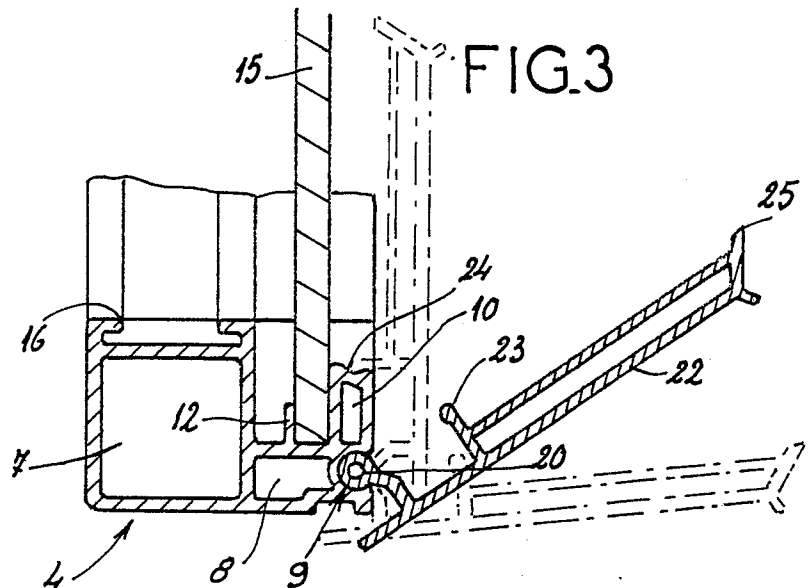
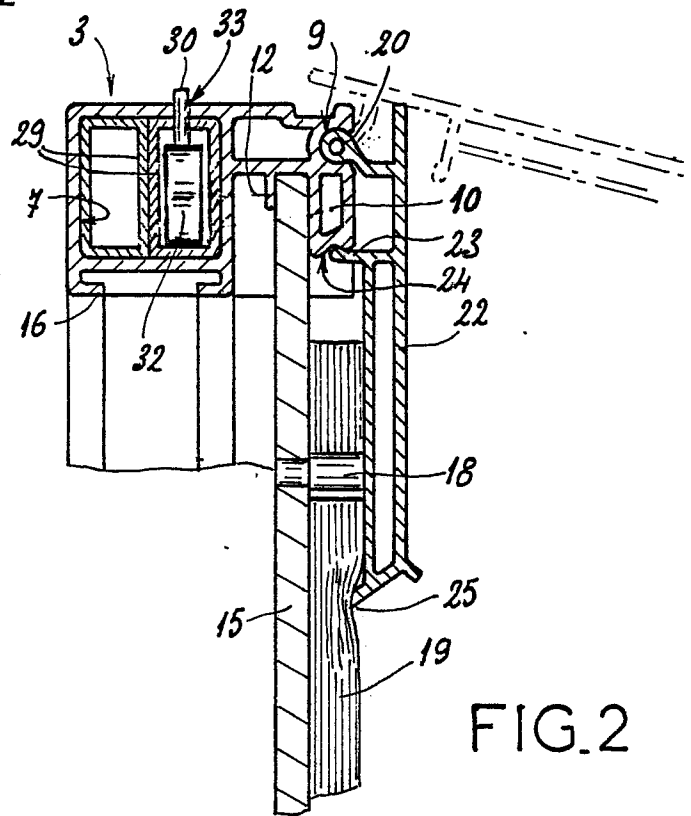
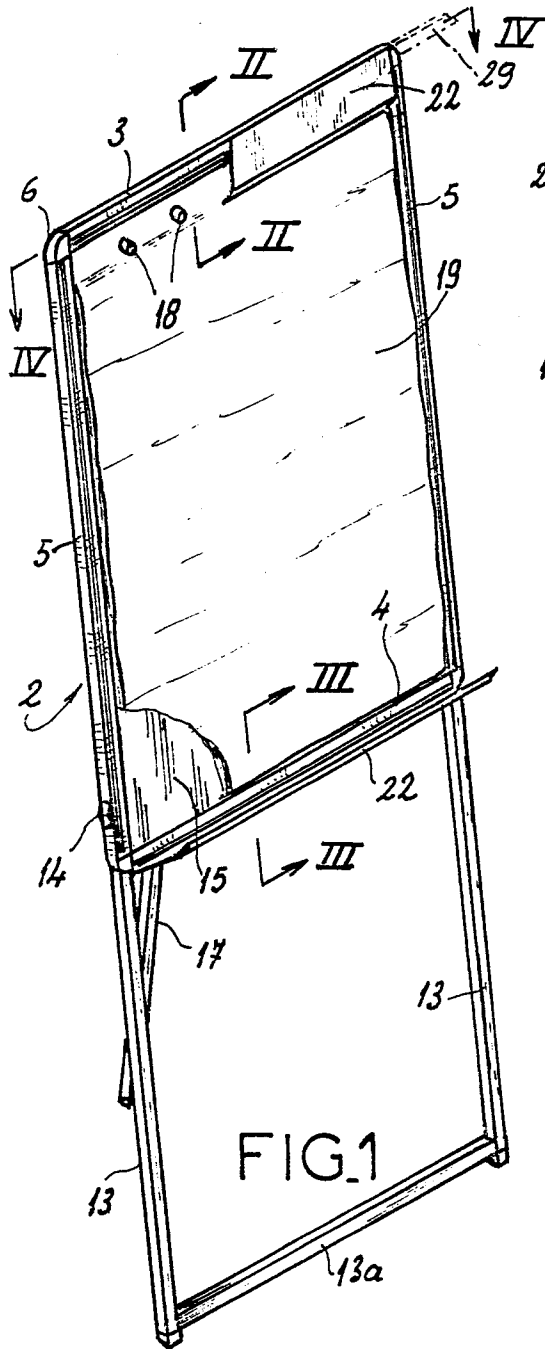
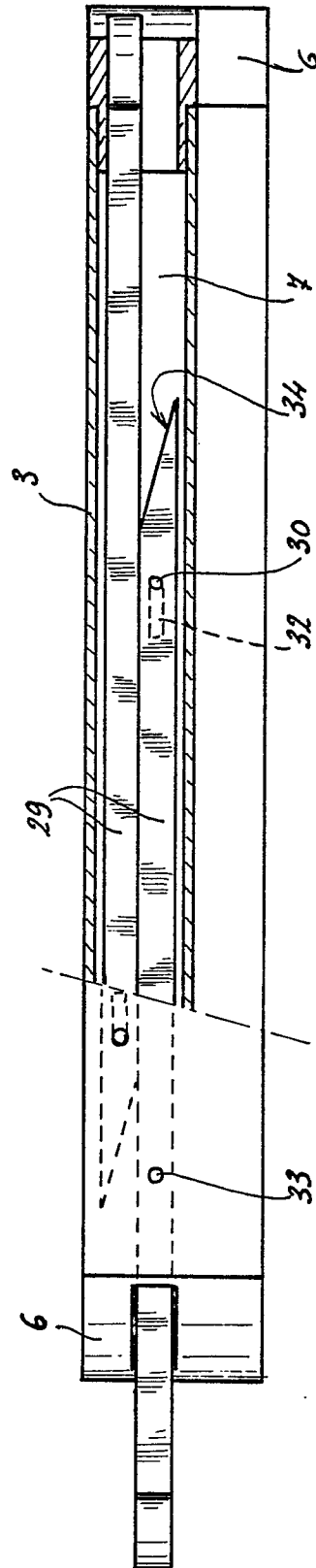
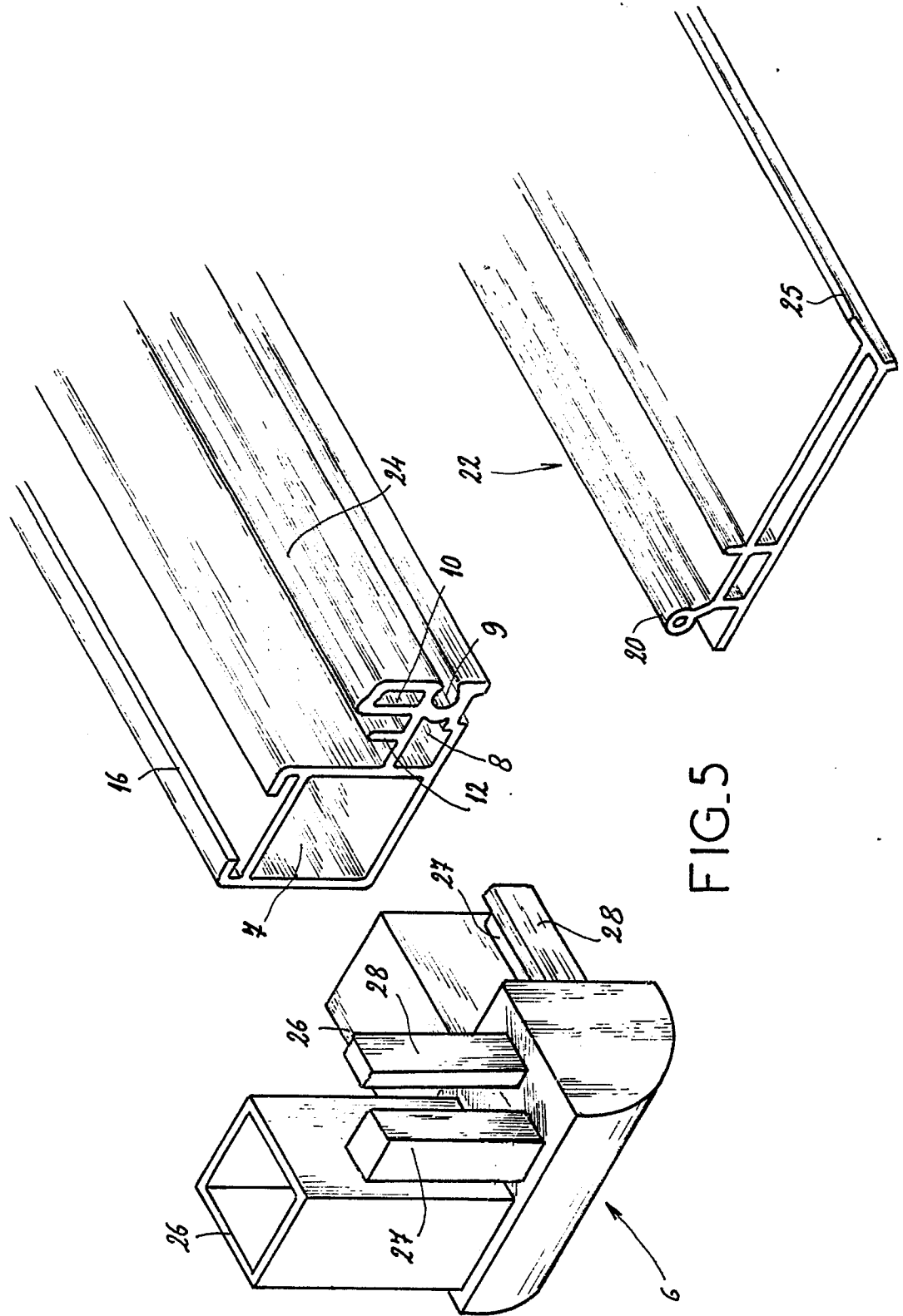


FIG. 4







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 42 0029

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	DE-A-2 904 871 (NEULAND) * Page 10, lignes 23-25; page 11; page 12, lignes 25-29; pages 13,14; figures 1-4 *	1	A 47 B 97/08
A	---	2,3	
Y	GB-A-2 005 535 (UNO) * Page 1, ligne 65 - page 2, ligne 104; figures 1-4 *	1	
A	---	4,5,6	
A	US-A-4 030 219 (DONOVAN) * Colonne 3, lignes 45-68; figures 8-11 *	1-3	
A	DE-C- 161 899 (NACKEN) * En entier *	1,7,8	
A	US-A-3 685 666 (ROSE) * Colonne 2, lignes 8-29; colonne 2, ligne 64 - colonne 3, ligne 36; figures 6,9 *	1,2,9	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28-04-1988	Examineur OFFMANN P.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	